Lecture de la Bible

A l'écoute du texte

Les étrangers qui sont dans tes portes

Deutéronome 10.17-21

Question brise-glace :

Vous êtes chrétien et vous travaillez au service de l'immigration. Comment réagissez-vous si un demandeur d'asile vous dit: "Je suis un étranger, laisse-moi entrer, sinon tu iras en enfer?"

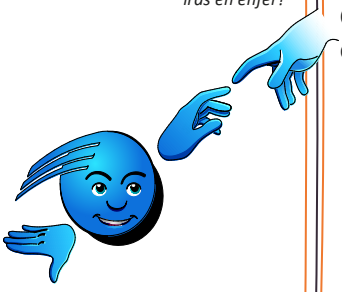

JE M'APPROCHE

D'après Deut 10.18, il est clair que le Seigneur protège les étrangers et leur fournit de la nourriture et des vêtements. Dieu attend des Israélites qu'eux aussi traitent les étrangers avec amour, d'une part parce qu'eux-mêmes – en tant que peuple – étaient des étrangers en Egypte (Deut 10.19), et d'autre part parce qu'ils pouvaient expérimenter l'amour et les bénédictions de Dieu (Deut 10.15, 21, 22).
Ces extraits de la Bible peuvent nous aider à savoir comment traiter les étrangers dans notre pays. Reste qu'il est important de prendre conscience qu'il existait et qu'il existe différentes sortes "d'étrangers".

J'OBSERVE

Le terme employé dans Deut 10.18 et 19 pour "étranger" est le mot hébreu *geer.* Un *geer* était un non-Israélite, une personne venue d'un autre pays qui vivait en Israël ("dans vos portes") et avait aussi bien des droits que des obligations ((Ex 20.10 ; Deut 5.14, 21, 29 ; Deut 16.14 ; Deut 24.14 ; Deut 31.12). Cependant, cet étranger n'avait pas tous les droits civiques. Les *geriem* étaient des domestiques et étaient payés à la journée (Deut 24.14). Un *nochri* ("inconnu") était un immigrant venu d'un pays étranger. Nous trouvons ce terme dans Deut. 14.21, 15.3 et 23.21 (comparez avec Néhémie 9.2 et 13.3). Il s'agissait d'un étranger, non établi en Israël, un citoyen d'une autre nation résidant temporairement en Israël, un étranger de passage. Une telle personne bénéficiait de la protection, de l'hospitalité, mais n'avait pas d'autres droits.

Un troisième terme dans l'Ancien Testament pour un étranger est *toshav* (« demeure »). C'était un étranger qui n'habitait pas dans sa propre maison, mais qui était temporairement invité chez quelqu'un (Genèse 23.4 ; Lév. 22.10 et 25.6, 23, 35 ; 1 Chron. 29.15 ; Ps. 39.13). Un *toshav* était moins assimilé qu'un *geer* et n'était employé par personne comme serviteur.

Le comportement du Seigneur envers les étrangers ("geriem")

- Comparez Deut. 10.18 avec Ps. 103.6 et Ps.146.9. Que fait Dieu selon ces versets pour les étrangers ? Voir aussi Mal. 3.5 et Mat. 5.6.

Comment les Israélites devaient-ils se comporter envers les étrangers

- De quelle manière les Israélites, d'après les textes ci-dessous, devaient-ils aimer les étrangers ?

Deut. 10.19 ; Lev. 19.34 et Deut. 23.8 ; Lev. 19.10 et 23.22 et Deut. 24.19-21 ; Deut. 1.16 ; Ex. 22.20 et 23.9 et Lev. 19.33 ; Ezech. 47.13, 21-23.

Les raisons pour lesquelles les Israélites devaient se comporter ainsi envers les étrangers

Quelles raisons de se comporter avec amour envers les étrangers (Deut. 10.19) trouvez-vous dans les textes ci-dessous ?

Ex. 22.20 et 23.9 ; Lev. 19.34 ; Deut. 10.19 et 23.8.

- Quelles autres raisons trouve-t-on dans Deut. 10.15, 21 et 22 ?

J'ADHERE

L'amour de Dieu envers nous, ses créatures, représente notre principale motivation à traiter nos semblables, y compris les étrangers, avec amour. Si en plus nous comprenons qu'en tant que croyants nous ne sommes plus pour Dieu ni des étrangers ni des gens de passage, mais un de Ses concitoyens (Ephésiens 2.19), nous aurons certainement une attitude encore plus hospitalière.
Parmi les étrangers, il y a les détenteurs de permis de séjour, et il y a les demandeurs d'asile. Les détenteurs d'un permis de séjour vivent dans notre pays, les demandeurs d'asile sont en demande de pouvoir y rester (ils sont "à nos portes") ou y séjournent déjà.

- Que pensez-vous de la manière dont nous traitons les étrangers dans notre pays ?
- Pensez-vous qu'il est juste que le gouvernement fasse une distinction entre les détenteurs de permis de séjour et ceux qui n'ont pas encore de permis de séjour permanent ?
- Pensez-vous que les travailleurs saisonniers ont droit à un logement décent ?

Les Palestiniens et les Arabes peuvent être qualifiés d'étrangers à l'intérieur des « portes » de l'actuel Israël.

- Pourrait-on donc dire qu'ils ont le droit d'exister dans ce pays ?

EGLISE ADVENTISTE DU SEPTIEME JOUR

JE PRIE

Seigneur, merci de nous permettre de faire partie de Ta maison. Fais-nous comprendre que Ton amour pour nous est une grâce imméritée et montre-nous comment nous pouvons contribuer à améliorer la vie des étrangers qui résident dans notre pays, par compassion pour eux. Amen .